

Dossier d'inscription Body & Steel

Photo
De l'Enfant
Inscrit

Informations du parent ou tuteur de l'enfant inscrit			
Prénom et Nom			
Date de Naissance			
Adresse Mail			
Téléphone Portable			
Adresse			
Nom et Prénom de l'enfant		Prix Total à payer pour l'abonnement choisi	
Prix de l'adhésion au studio pour la saison 2018/2019 : 20€			
Type de Paiement	<input type="radio"/> Chèque(s) <input type="radio"/> Espèce		
Nombre de Paiement(s)	<input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2 <input type="radio"/> 3 <input type="radio"/> 10 <input type="radio"/> _____		
Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.			
Date d'achat	/ /		
<p>Il est important de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique des activités physique et sportives ainsi que les disciplines aériennes peut exposer.</p>			
<p>Je soussigné _____ certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette demande d'adhésion et d'achat de carte et/ou forfait. Je certifie informer l'association en cas de changements de ces renseignements. Je comprends que l'achat d'un forfait ou abonnement ne peut pas être résilier sauf cas figurant sur le règlement intérieur de l'association Body & Steel. J'accepte le règlement intérieur Body & Steel. Je déclare que _____ est en bonne santé et apte à la pratique des activités physiques et sportives ainsi que la pratique des disciplines aériennes.</p>			
Signature du parent ou tuteur de l'enfant inscrit Précédé de la mention « lu et approuvé »			
Cachet du studio et signature du président			

Règlement Intérieur Pour les utilisateurs des services de l'association Body & Steel saison 2018/2019

En tant qu'utilisateur/utilisatrice des services de l'association Body & Steel, je m'engage à avoir un comportement éthique et respectueux et je m'engage à respecter le Règlement Intérieur suivant :

Article 1 : Pour s'inscrire aux cours collectifs, le logiciel d'inscription Mindbody est à disposition sur le site internet www.bodynsteel.com, onglet planning et réservation. Il convient de l'utiliser en créant un compte et en se connectant sur ce compte avec vos identifiants reçus par mail. L'accès aux cours collectifs est limité, sans inscription de la part de l'utilisateur, il est possible que l'accès aux cours collectifs soit refusé pour cause de place indisponible.

Les cours collectifs sont maintenus à partir de 3 élèves inscrits sur le logiciel d'inscription. En cas de nombre insuffisant de participants au cours, ce dernier est annulé entre 20h00 et 23h00 la veille du dit cours. En cas d'annulation de réservation d'un ou plusieurs élèves le jour même de la tenue du cours menant à un nombre insuffisant de participants au dit cours, l'annulation du cours peut être faite le jour même.

Pour toute inscription à un cours ou un entraînement, ce dernier est dû à l'association s'il n'a pas été annulé au moins 24h00 avant la tenue du dit cours ou entraînement.

Les annulations se font par le biais du compte utilisateur du logiciel d'inscription ou en cas d'impossibilité par mail ou SMS, les moyens de contact étant présents sur le site internet et les documents de l'association Body & Steel.

Toute participation à un cours ou un entraînement incombe l'utilisation des services d'un professionnel encadrant et le prêt du matériel de la salle.

Article 2 : L'association Body & Steel propose l'achat de cartes avec un accès à un nombre défini de cours et des forfaits.

Pour tout achat de carte ou forfait, les utilisateurs/utilisatrices doivent payer 20€ de frais d'adhésion valables pour la saison en cours.

Il est possible de payer en plusieurs fois les cartes et les forfaits conformément aux informations présentes sur le site internet de l'association. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les cartes et les forfaits sont valables sur l'ensemble des cours collectifs de l'association Body & Steel. Les cartes 4 cours privés sont valables pour la réservation de 4 cours particuliers. Chacune de ces cartes est une carte rigoureusement personnelle. Les forfaits sont eux aussi rigoureusement personnels. Les cartes et les forfaits sont représentés par une carte virtuelle nominative et personnelle rattachée au compte internet de l'utilisateur sur le logiciel de réservation Mindbody.

La gestion des cours est liée au titulaire de la carte et/ou forfait et à la carte elle-même et/ou forfait lui-même. Les cours sont débités de la carte et/ou du forfait à chaque fois qu'un cours est réservé et consommé et à chaque fois qu'un cours est annulé moins de 24h00 avant la tenue du cours réservé.

Une carte 10 cours 1h00 donne accès, pendant 10 mois à compter de la date d'achat, à 10 cours collectifs d'une durée d'une heure au choix sur le planning en ligne du studio. Une carte 20 cours 1h00 donne accès, pendant 10 mois à compter de la date d'achat, à 20 cours collectifs d'une durée d'une heure au choix sur le planning en ligne du studio. Une carte 10 cours 1h30 donne accès, pendant 10 mois à compter de la date d'achat, à 10 cours collectifs d'une durée d'une heure et trente minutes au choix sur le planning en ligne du studio. Une carte 20 cours 1h30 donne accès, pendant 10 mois à compter de la date d'achat, à 20 cours collectifs d'une durée d'une heure et trente minutes au choix sur le planning en ligne du studio.

Un forfait 1 cours 1h00 par semaine donne accès à un cours, au choix sur le planning en ligne du studio, d'une durée d'une heure chaque semaine ouvrée. Un forfait 1 cours 1h30 par semaine donne accès à un cours, au choix sur le planning en ligne du studio, d'une durée d'une heure et trente minutes chaque semaine ouvrée. Il est possible d'ajouter au forfait choisi l'accès à un ou plusieurs cours collectifs d'une durée d'une heure chaque semaine ouvrée conformément aux renseignements donnés sur le formulaire d'inscription.

L'achat d'une carte et/ou d'un forfait est subordonné à la fourniture des documents suivants :

- Un formulaire d'inscription et achat de carte et forfait rempli et signé (pour les mineurs, signature des parents obligatoire),
- Le règlement intérieur dûment signé,
- Les pièces justificatives nécessaires pour bénéficier des tarifs préférentiels pour étudiants et personnes scolarisées,
- Le moyen de paiement pour la totalité du prix de la carte ou du forfait.

L'association Body & Steel propose aussi des cours privés particuliers et collectifs, des cours événementiels, des séances d'évaluation, des formations et autres prestations de services liées à la pratique des sports aériens. Une réservation préalable avec chèque de caution ou acompte est obligatoire pour les services susmentionnés.

L'achat d'une carte ne peut pas être résilié. La carte peut cependant être revendue à un tiers.

Lorsque l'élève s'inscrit à un forfait, il s'engage sur l'année scolaire en cours, c'est-à-dire jusqu'à la fermeture annuelle d'été du studio. Le paiement de l'abonnement s'arrête en juin inclus.

L'abonnement ne peut être résilié à l'initiative de l'abonné que dans les cas de forces majeures suivants :

- Maladie ou accident empêchant d'avoir accès à l'ensemble des services du studio Body & Steel pendant au moins 3 mois sur avis médical,
- Déménagement à plus de 120km de l'adresse du studio Body & Steel,
- Décès.

La résiliation d'un forfait est précédée d'un préavis d'un mois à partir de la demande de résiliation, dans ce cas un justificatif est obligatoire afin de déclencher la résiliation.

Un forfait avec un accès à plusieurs cours par semaine ne peut pas être échangé avec un forfait donnant accès à moins de cours que le forfait souscrit.

Il est possible en cours d'année d'ajouter des cours au forfait souscrit. Dans ce dernier cas, une résiliation du forfait en cours sera faite sans frais pour une souscription au nouveau forfait.

L'association Body & Steel est en plein droit de résilier un abonnement pour les motifs suivants :

- en cas de fraude dans la constitution du dossier d'inscription, fausse déclaration, falsification des pièces,
- en cas de défaut de paiement non régularisé dans les 60 jours. Etant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension de la carte ou du forfait Body & Steel en attendant la régularisation. En cas de non régularisation dans les 30 jours, l'adhérent devra s'acquitter de sa dette.

Article 3 : Les pratiquants devront être équipés d'une tenue de sport (brassière pour les femmes, débardeur, pantalon ou leggings), d'une tenue appropriée pour la pratique des Pole Sports (short laissant les cuisses découvertes) ainsi que d'un sous-vêtement sous le short pour des raisons d'hygiène et de respect des personnes présentes.

Les pratiquants devront aussi être équipés d'une serviette et d'une bouteille d'eau et peuvent amener un tapis de gym s'ils le souhaitent.

Pour les cours nécessitant des chaussures, les élèves devront être équipés de chaussures propres ne servant qu'en intérieur ou ayant été soigneusement nettoyée avant le cours. Les chaussures aux talons abîmés sont interdites d'utilisation à l'intérieur du studio.

Pour les exercices d'assouplissement, les utilisateurs/utilisatrices devront aussi être équipés d'une ceinture de maintien au chaud ou ceinture de sudation ou ceinture thermique ou pull ou sweat-shirt.

Article 4 : Les utilisateurs/utilisatrices s'engagent à ne pas utiliser de crème ou d'huile sur le corps, les pieds et les mains le jour même du cours ou de l'entraînement et à soigneusement enlever de leur peau toute trace de matière grasse avant l'utilisation du matériel mis à disposition par l'association Body & Steel.

Ils s'engagent aussi à maintenir une bonne hygiène corporelle pour le respect des autres utilisateurs/utilisatrices.

Article 5 : Les utilisateurs/utilisatrices s'engagent à suivre les consignes données par le(s) professionnel(s) encadrant.

Le professionnel encadrant a le droit d'exclure du lieu un(e) utilisateur/utilisatrice s'il juge que son comportement met en danger soit lui-même soit les autres.

Article 6 : Il est interdit d'utiliser le matériel de la salle de l'association Body & Steel sans l'autorisation du professionnel encadrant ainsi que lorsque le professionnel encadrant est absent.

Article 7 : Il est interdit de jeter des débris quelconques (bouteille vide, papier, chewing-gum...etc.) en dehors des poubelles qui sont mises à disposition.

Les bouteilles d'eau doivent être jetées vides dans la poubelle, ou récupérées par les utilisateurs/utilisatrices.

Par respect pour l'environnement, des poubelles pour le recyclage sont à disposition afin d'y jeter les papiers, cartons et objets en plastiques.

Tout objet trouvé, hors bouteille d'eau, sera mis à disposition dans un bac. Si un objet n'est pas récupéré dans les 365 jours suivant leur récupération par les professionnels encadrant, l'objet sera récupéré par l'association Body & Steel qui pourra le prêter aux pratiquants, le louer, le donner ou le vendre.

Article 8 : Les utilisateurs/utilisatrices s'engagent à faire attention et à respecter leur environnement pendant la pratique des sports aériens, autant pour les objets qui se trouvent autour d'eux que pour les personnes présentes.

Ils s'engagent à être respectueux envers les professionnels encadrants et envers les autres utilisateurs/utilisatrices.

Article 9 : L'accès aux animaux est strictement interdit dans les installations sportives couvertes conformément à la réglementation et l'hygiène en vigueur.

Article 10 : La mise en place du matériel de l'association et la vérification de son bon fonctionnement est effectué par le professionnel encadrant présent dans la salle. L'utilisateur/utilisatrice s'engage à communiquer toute suggestion ou observation concernant la bonne mise en place ou l'état du matériel mis à disposition.

Article 11 : Les utilisateurs sont responsables des dommages causés aux installations. Toute détérioration ou dégradation du matériel de l'association par l'utilisateur/utilisatrice débouchant sur l'impossibilité de réutiliser ce matériel suite à cette détérioration ou dégradation fera suite à une facturation d'une partie ou de la totalité de ce matériel, selon son ancienneté, à l'utilisateur/utilisatrice responsable de cette détérioration ou dégradation.

Article 12 : L'association Body & Steel est déchargée de toute responsabilité pour les accidents corporels pouvant intervenir pendant l'utilisation du matériel et des locaux ainsi que pendant la pratique des activités proposées. Elle ne peut non plus être tenue pour responsable des objets perdus ou volés dans l'Établissement.

Articles 13 : Les techniques, les programmations et les chorégraphies contenues dans les cours proposés par l'association Body & Steel sont l'exclusivité des intervenants. Il est interdit d'utiliser les techniques, les programmations et les chorégraphies de ces intervenants à des fins lucratives, sauf autorisation écrite de leur part.

Article 14 : Les infractions au présent règlement ou à l'accord intervenu pour la vente des services de l'association et le prêt des installations donneront lieu à l'expulsion immédiate des contrevenants sans préjudice de la responsabilité qui pourrait leur incomber ; ceux-ci pourront se voir refuser l'accès de l'Établissement, soit temporairement, soit définitivement.

Article 15 : Pour des raisons de santé et de sécurité, il est interdit de participer à un cours en cas de consommation de drogue et autre stupéfiant dans les vingt-quatre heures précédant le cours. Le taux d'alcoolémie toléré pour les utilisateurs/utilisatrices des services de l'association est le même que le taux d'alcoolémie toléré par le code de la route. Les professionnels encadrant se réservent le droit de refuser l'accès à un cours en cas de suspicion quant à la consommation d'une ou plusieurs substances évoquées ci-dessus. Si un membre est refusé 3 fois à un cours pour des raisons de consommation des dites substances, une procédure d'exclusion sera déclenchée.

**Signature de l'utilisateur ou utilisatrice
précédée du nom, prénom et mention « lu et approuvé »**